



Conditions générales de vente et de prestations de services

Article 1. Application

1.1. Les présentes conditions générales sont applicables à toutes les prestations réalisées par Sophie Manning, exerçant sous le nom commercial ICHNOS, inscrite à la BCE sous le numéro 0783.338.841.

Ci-après dénommée « ICHNOS ».

1.2. Ces conditions générales de vente sont seules applicables, à l'exclusion des conditions générales ou particulières du client que ICHNOS n'aurait pas expressément acceptées par écrit.

1.3. ICHNOS pourra modifier les présentes conditions générales de vente à tout moment. Le client est censé en avoir pris conscience, en avoir accepté toutes les clauses et renoncé à se prévaloir de ses conditions d'achat.

1.4. Sauf preuve contraire, le client reconnaît avoir reçu un exemplaire des présentes conditions générales.

Article 2. Offre et commande

2.1. Toutes nos offres sont fournies sans engagements et à titre indicatif.

2.2. Sauf stipulation contraire dans les conditions particulières de ICHNOS, le délai de validité de nos offres est de 15 jours.

2.3. Toute commande transmise à l'entreprise engage formellement l'acheteur.

2.4. Toute commande qui n'aura pas été précédée d'une offre écrite de ICHNOS, ne liera la société que si une acceptation écrite a été envoyée par nos soins.

2.5. Toute proposition formulée par un partenaire, un intermédiaire ou un apporteur d'affaires ne lie ICHNOS qu'après confirmation écrite de sa part.

Article 3. Prix

3.1. Les prix mentionnés dans nos offres et nos listes de prix ont un caractère purement indicatif et n'engagent nullement ICHNOS.

3.2. Les prix de ICHNOS sont modifiables sans préavis.

3.3. Les prix de ICHNOS sont libellés en euros, TVA non comprise.

3.4. Les prix de ICHNOS ne visent que la fourniture de prestations de services décrites dans les conditions particulières à l'exclusion de tous autres travaux et prestations. Si ceux-ci sont commandés par le client, ils lui seront facturés en plus du prix prévu dans les conditions particulières.

3.5. Toute augmentation de TVA ou toute nouvelle taxe qui serait imposée entre le moment de la commande et celui de la livraison sera à charge du client.

Article 4. Paiement

4.1. Les factures sont payables, dans la devise de facturation, à ICHNOS, au comptant et au plus tard 8 jours après la date de facturation ou suivant les conditions de paiement préalablement établies par ICHNOS.

4.2. Toute réclamation relative à une facture devra être transmise par écrit, à ICHNOS, 8 jours calendrier après sa réception. A défaut, le client ne pourra plus contester cette facture.

4.3. En cas de défaut de paiement d'une facture à l'échéance, le paiement de la totalité des factures deviendra immédiatement exigible.

4.4. Toute facture impayée à l'échéance produira, de plein droit et sans mise en demeure, un intérêt de retard au taux d'intérêt légal applicable en cas de retard de paiement dans les transactions commerciales.

4.5. Toute facture impayée à l'échéance sera, en outre, majorée de plein droit et sans mise en demeure, d'une indemnité forfaitaire de 20 euros si le montant restant dû est inférieur ou égal à 150 euros ; 30 euros augmentés de 10 % du montant dû sur la tranche comprise entre 150,01 et 500 euros si le montant restant dû est compris entre 150,01 et 500 euros ;

65 euros augmentés de 5 % du montant dû sur la tranche supérieure à 500 euros avec un maximum de 2.000 euros si le montant restant dû est supérieur à 500 euros.

Article 5. Délais

5.1. Sauf garantie expresse donnée dans les conditions particulières, les délais de livraison mentionnés dans les conditions particulières ne sont pas des délais de rigueur. La responsabilité de ICHNOS ne pourra être engagée que si le retard est important et imputable à sa faute lourde.

5.2. Le client ne pourra invoquer les délais d'exécution pour demander la résolution du contrat, réclamer des dommages et intérêts ou faire valoir toute autre revendication, sauf stipulation contraire écrite expressément acceptée par ICHNOS.

Article 6. Limitations des responsabilités

6.1. ICHNOS ne peut être tenue responsable des décisions prises par le client sur la base des recommandations, analyses, stratégies ou livrables fournis dans le cadre de ses missions.

6.2. Aucun engagement pris par le client auprès de tiers ne peut être mis à charge d'ICHNOS sans accord écrit et préalable de celle-ci.

6.3. ICHNOS est tenue à une obligation de moyen dans l'exécution de l'ensemble de ses missions.

Article 7. Confidentialité

Tant le client que ICHNOS s'engagent à ne pas divulguer à des personnes tierces, des informations confidentielles, notamment les informations financières, données de facturation, informations commerciales ou stratégiques.

Article 8. Résolution de la vente

En cas de résiliation unilatérale de toute commande par le client ou résolution à sa demande, celui-ci est redevable à ICHNOS à titre d'indemnité de dédit fixée forfaitairement et globalement à une somme égale à 30% de la valeur HTVA du prix convenu entre les signataires.

Article 9. Droit à l'image et protection de la vie privée

La participation à des événements en lien avec ICHNOS confère à cette dernière le droit de publier sur son site internet, ses réseaux sociaux et tout autre support de communication, la présence et le visuel des participants. Le droit à l'image est automatiquement cédé à ICHNOS, sauf demande expresse, justifiée et écrite en sens contraire.

L'ensemble des données collectées par ICHNOS l'est en conformité avec la législation en vigueur. Il est fait renvoi à la Charte de Confidentialité établie par ICHNOS, disponible sur le site web www.ichnos.be.

Article 10. Propriété intellectuelle

10.1. Les études, analyses, recommandations, contenus,

textes, stratégies, supports, présentations, audits et plus généralement l'ensemble des livrables réalisés par ICHNOS demeurent sa propriété intellectuelle jusqu'au paiement intégral des sommes dues.

10.2. Sauf disposition contraire convenue par écrit, le client bénéficie, après paiement complet, d'un droit d'utilisation des livrables réalisés pour ses propres besoins professionnels internes.

10.3. Les méthodes, modèles, outils, savoir-faire, processus et approches développés ou utilisés par ICHNOS demeurent sa propriété exclusive et ne peuvent être reproduits, cédés ou exploités sans autorisation écrite préalable.

Article 11. Compétence

Tout litige directement ou indirectement relatif aux relations contractuelles de ICHNOS avec le client est de la compétence exclusive des Cours et Tribunaux de Huy.

Article 12. Droit applicable

Les relations contractuelles de ICHNOS avec le client sont régies par le droit belge.

Article 13. Généralités

La nullité ou la non application d'une des clauses des présentes conditions générales ne peut affecter la validité ou l'application des autres clauses. Les parties s'engagent, alors, à remplacer ladite clause par une valable proche d'un point de vue économique.

Le fait que ICHNOS ne se prévale pas des présentes conditions générales de vente à un quelconque moment ne peut valoir renonciation dans son chef d'une application ultérieure.

Les parties acceptent que les communications entre elles soient valablement réalisées, d'une manière égale, par courrier recommandé, courrier postal simple, courrier électronique, sauf les cas spécifiques prévus dans les présentes conditions générales.